

# Compte-rendu de la CAPD du 22 mai 2015



SNUipp-FSU  
Oise

## ➤ **Encodage du mouvement :**

*Éléments statistiques indiqués par l'inspectrice d'Académie :*

2015 : 1445 participants au mouvement (2014 : 1346 – 2013 : 1337 – 2012 : 1406)

**Rappel :** la procédure d'encodage permet de définir des priorités ou d'analyser des situations particulières :

- Carte scolaire
- Enseignants réintégré après congé parental
- Enseignants en situation particulière
- Enseignants réintégré après PACD
- Enseignants qui ont demandé une réintégration après CLD

**SNUipp :** document qui manque : le document qui permet de suivre les situations des collègues qui ont subi une fermeture de classe en 2014 et dont les 20 points n'ont pas permis d'arriver sur un autre poste.

## **Situations particulières : 31 situations traitées**

Le SNUipp/FSU est intervenu sur les situations pour lesquelles les collègues nous avaient saisis.

Une collègue a bénéficié de 20 points supplémentaires. 8 collègues ont une priorité absolue. 21 situations de collègues n'ont pas été jugées comme prioritaires par l'Inspectrice d'Académie. 7 de ces situations seront cependant attentivement suivies si les collègues n'ont pas de poste à la première phase du mouvement.

## ➤ **Mesures de carte scolaire et de retrait d'emploi pour la rentrée 2015 :**

20 points ont été attribués à 6 collègues qui ont subi une fermeture de poste en 2014 et pour qui les 25 points n'avaient pas permis d'arriver sur un poste à titre définitif.

**SNUipp :** La situation est exceptionnelle cette année pour certains de nos collègues directeur-trices car un certain nombre d'écoles ont été fermées (Eragny-sur-Epte, Senlis, Beauvais, Béthisy...). Les années précédentes, l'administration départementale attendait que les collègues directeur-trices partent à la retraite ou mutent pour fusionner les écoles. Or, cette année, l'inspectrice d'académie a, arbitrairement, fait le choix inverse. Le SNUipp/FSU s'est vivement opposé à ces fermetures/fusions dans les instances techniques (CTSD et CDEN). Afin de réparer le préjudice subi par nos collègues, il était nécessaire de donner une priorité aux enseignants concernés. S'il est nécessaire qu'une solution soit trouvée pour ces collègues, il faut que celle-ci répare le préjudice subi mais ne permette pas aux collègues de passer d'une direction 2-4 classes à une direction déchargée complètement à 16 classes par exemple. Le SNUipp/FSU a donc proposé de donner une priorité sur le même groupe de direction : 2-4 classes ; 5-9 classes ; 9-12 classes ; 13 et au-delà.

**Proposition DASEN :** L'inspectrice d'académie propose un examen de ces situations après le mouvement et maintient la priorité 1 pour les collègues sur tous les postes de directions du département.

## ➤ **Congés de formation professionnelle**

**2013/2014 :** la dotation était de 9.5 ETP ( soit 114 mois ) ; ces 9,5 ETP avaient permis le départ de 13 personnels en formation.

**2014/2015 :** 10 ETP soit 120 mois ; 19 collègues pourront bénéficier d'un CFP. L'enveloppe n'a pas été utilisée complètement, il reste un mois impossible à attribuer, qui sera versé pour les départs en CFP 2016.

**Une collègue sera en congé de formation professionnelle non rémunéré de janvier à juin 2016.**

## ➤ **Postes Adaptés de Courte Durée (PACD) :**

Pour l'académie d'Amiens : 22 maintiens accordés, 7 premières affectations et 7 sorties.

Oise : 4 maintiens, 3 entrées et 2 sorties

Les personnels concernés par un maintien ou une entrée dans le dispositif seront convoqués au Rectorat de l'Académie d'Amiens pour envisager les projets avec les personnes concernées.

## **Information de l'Inspectrice d'Académie :**

Madame l'Inspectrice d'Académie a été amenée à donner 5 avertissements (arrêté du 13 mai 2015) à 5 collègues qui ont été reçus.

## ➤ **Questions diverses :**

### - **EXEAT, Temps partiels, détachements : quelle politique départementale ? (SNUipp/FSU)**

- ✚ EXEAT : les situations médicales, sociales, la durée de séparation (6-7 ans) seront prises en compte (information à la CAPD du 11 juin)
- ✚ Temps partiels sur autorisations : l'IA maintient sa politique de refus systématique des temps partiels sur autorisation. L'IA recevra en audience les collègues qui feront un recours à leur demande de temps partiel sur autorisation (information CAPD du 11 juin)
- ✚ Détachements : Certaines demandes sont acceptées en faisant attention à la situation en terme de disponibilité de personnels dans le département (information CAPD du 11 juin)
- ✚ Fermeture d'un poste dans l'ASH (ex : en SEGPA) : quel suivi/traitement pour l'attribution des 20 points ?

### - **4 demandes tardives de participation au mouvement n'ont pas été prises en compte**

### - **Hors classe (SNUipp/FSU) : contingent de 142 passages**

### - **Balance départementale (SNUipp/FSU) : déficit de 27 ETP**

### - **Allègement de service des modulateurs REP+ : le SNUipp/FSU demande leur mise en place pour les collègues modulateurs en REP+.**

Refus de l'inspectrice d'académie : c'est une possibilité mais pas une obligation.

### - **Mise en place du REP + Malraux à Compiègne (SNUipp/FSU) : demande de précisions sur la mise en place du réseau et des modalités de rattrapage quand les 108 heures sont dépassées. Le SNUipp/FSU s'est opposé à la mise en place d'un « compte-temps ».**

IA : l'IEN et la principale du collège ont réuni à 6 reprises les collègues. Les PE pourront décompter ce temps de présence hors temps de présence élèves sur les 108 heures mais n'auront pas de ½ journées libérées (il ne sera plus possible de libérer les enseignants le mercredi matin).

### - **Intervention du SNUipp/FSU sur le renouvellement du poste bloqué à l'école maternelle de Crépy : poste bloqué depuis 3 ans**

### - **Évaluation sciences et technologie (SNUipp/FSU) : Pour le SNUipp/FSU ces évaluations n'ont aucun caractère obligatoire ; les collègues doivent être volontaires.**

IA : les IEN ont eu mission de solliciter des classes, en nombre limité.

### - **GIPA (SNUipp/FSU) : garantie du pouvoir d'achat. Calculée du 31/12/10 au 31/12/14. Méthode de calcul : rattrapage lorsque l'inflation est plus importante que la progression indiciaire. La GIPA a été versée sur la paye de mai.**

### - **Démarche intrusive du collège privé d'Agnetz (SNUipp/FSU) : IA a appelé cet établissement pour dire qu'il n'y aurait pas d'information de sa part dans les écoles publiques.**

### - **Frais de déplacement sur postes fractionnés (SNUipp/FSU) : les frais de repas sont inclus dans les remboursements de frais de déplacements. Démarche à suivre : saisie dans l'application Chorus. Fiches d'aide disponibles sur le site du rectorat.**

### - **Les allègements de services (SNUipp/FSU) : ils seront traités à la CAPD du 11 juin**

### - **Envoi des dates et heures des réunions m@gistère sur les boîtes mails professionnelles des collègues très tardivement (le mercredi pour le vendredi par exemple) :**

IA : les collègues sont tenus d'utiliser Iprof.